



Bidons vides Phytos et Big-bags Une collecte en Décembre Soyez Prêts !!

Comme chaque année, une collecte d'hiver d'emballages vides aura lieu les **02 et 03 Décembre** prochains.

Seront acceptés les déchets suivants :

- Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP) + sacs et boîtes phytos,
- Big-bags (d'engrais, d'amendement et de semences) et sacs d'engrais de 50 kg,
- Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU),
- Sacs de semences en papier.

Consignes avant d'aller au point de collecte

EVPP :

Collecte : Apportez bidons bien rincés et égouttés et bouchons à part = remise d'une attestation preuve d'une élimination conforme.

Sacs et boîtes phytos (emballages souples en plastique, carton, poche aluminium)

Stockage : Pliez et mettre directement dans des saches transparentes (demandez à votre distributeur habituel).

Ne pas mélanger ces sacs et boîtes avec les bidons EVPP.

Les cartons de suremballage ne seront pas acceptés car hors cadre de cette collecte.

Big-bags

Stockage : Faire des fagots de 10 big-bags (engrais et amendement) en ayant enlevé les agrafes métalliques.

Attachez avec une ficelle puis stockez sur une palette.

Sacs d'engrais

Pliage : Après avoir secoué les sacs, faites des fagots de 50 sacs et ficellez le fagot,

Sacs en papier de semences

Stockage : En fagots de 50 sacs ficelés à l'abri de l'humidité et sur une palette.

PPNU (fond de bidons)

Les bidons doivent être étiquetés avec la mention PPNU.

Attention !

Les bidons qui ne seront pas conformes aux consignes seront refusés.

Renseignez-vous auprès de votre distributeur, négociant ou chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme pour plus d'information.

Une attestation de remise de déchets délivrée par les distributeurs fera foi. Demandez-la !
Le brûlage et l'enfouissement sont interdits et répréhensibles.

Points de collecte les 02 et 03 Décembre 2014

Contactez votre distributeur pour connaître les points de collecte spécifiques des PPNU
*** sites connus collectant les PPNU**

Dans les locaux de Limagrain* à : Aigueperse, Billom, Chignat, Clémentel, Ennezat, Issoire, Plauzat, St Germain-Lembron,

Dans les locaux de PROXIEL à : Ambert, Arlanc, Besse, Courpière, Giat, Laqueuille, La Celle, Manzat, Marcillat en Combrailles, Pontgibaud, St Gervais d'Auvergne, St Pardoux.

Dans les locaux des négociants suivants :

Sarl TIVAGRAIN* à Villeneuve les Cerfs,
Ets TARDIF à Pontmort,
SAS COMBRONDE Agri* au Pont de l'Hélion à Thiers et Blot l'Eglise,
Ets GAUVIN – LEGRAND à Espinasse,
CHABRIER* à Montpensier,
AGRIPRO 63 à Bromont Lamothe,
Ets QUINTY & Fils à Pontaurmur,
CHOUVY APPRO 63* à Rochefort-Montagne,
BOROMAT * à Ambert,
AGRI SUD EST * à Arlanc,
Sarl SCHMITT* à St Saturnin,
Sarl « Pour la Terre »* (Frédéric Rougane) à Ennezat,
CTH à Ennezat,
PHYTOSEM Services* à Charbonnier les Mines et Pont du Château,
ACTIVERT à Riom,
JARDIVERT AGRI* à Lezoux et Puy Guillaume.

Béatrice FEFÉU – Mission Déchets
Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
Contact : 04.73.44.45.77 ou 04.73.44.45.52